

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

Présents : Denis JOUAULT, Pascal DEBROIZE, Evelyne ROHEE, Didier BOUILLET, Jacques CAILLOT, Séverine JORET, Véronique GIESNER, Ronan ENGUEHARD, Adrien LETELLIER, Christelle LETELLIER, Elise OUTREQUIN, Kévin LE CANU, Chantal MICHEL

Absent : Maxime BISSON

Procuration : Christiane POURADIER donne procuration à Véronique GIESNER

Formant la majorité des membres en exercice.

Pascal DEBROIZE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 mars 2026. A l'unanimité des présents et représentée, le compte-rendu est approuvé.

BUDGET

VOTE DES TAUX DES TAXES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression de la taxe d'habitation principale, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti. Le maire précise que la commune n'a pas changé ses taux pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2026 à savoir :

Taxe d'habitation	= 21.29 %
Taxe foncière sur le bâti	= 48.12 %
Taxe foncière sur le non bâti	= 34.60 %

Le Maire précise que les taux actuels sont identiques depuis des années et que l'augmentation de ces dernières années est due au pourcentage de réévaluation des bases au niveau nationale.

VOTE DU CFU 2025 : Budget général

Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à son adjoint, Pascal DEBROIZE pour l'approbation et le vote du compte financier unique 2025 du budget général. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le budget principal de la Commune de LANDELLES ET COUPIGNY.

Avec un résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 472 930.59 €
- Section d'investissement : 268 873.10 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le CFU 2025 du budget principal de la commune de LANDELLES ET COUPIGNY.

APPROBATION DU CFU 2025 : Budget général

Monsieur le Maire informe donne la présidence de la séance à son adjoint, Pascal DEBROIZE pour l'approbation et le vote du compte financier unique 2025 du budget général. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote. Monsieur Pascal DEBROIZE reprend la présidence et présente le CFU 2025 du budget général de la commune de LANDELLES ET COUPIGNY pour l'année 2025.

Le budget principal de la Commune de LANDELLES ET COUPIGNY.

Avec un résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 472 930.59 €
- Section d'investissement : 268 873.10 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le CFU 2025 du budget principal de la commune de LANDELLES ET COUPIGNY.

VOTE DU CFU 2025 : Budget lotissement des fauvelles

Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à son adjoint, Pascal DEBROIZE pour l'approbation et le vote du compte financier unique 2025 du budget général. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le budget du Lotissement Les Fauvelles de Landelles et Coupigny avec un résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 14 303.64 €
- Section d'investissement : 0.00 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le CFU 2025 du Budget du Lotissement des Fauvelles de Landelles et Coupigny.

APPROBATION DU CFU 2025 : Budget lotissement des fauvelles

Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à son adjoint, Pascal DEBROIZE pour l'approbation et le vote du compte financier unique 2024 du budget général. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote. Monsieur Pascal DEBROIZE reprend la présidence et présente le CFU 2025 du budget général de la commune de LANDELLES ET COUPIGNY pour l'année 2023.

Le budget du Lotissement Les Fauvelles de Landelles et Coupigny avec un résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 14 303.64€
- Section d'investissement : 0 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le CFU 2025 du Lotissement des Fauvelles de Landelles et Coupigny.

M57 : AUTORISATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'adoption de la nomenclature budgétaire de la M57 pour le budget principal, il est autorisé de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion relatifs aux dépenses du personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

AFFECTATION DU RESULTAT - Budget principal

Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2025, considérant, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, constatant que le CFU présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	205 777,62 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	267 152,97 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	472 930,59 €
D Solde d'exécution d'investissement	268 873,10 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-150 000,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 472 930,59 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	472 930,59 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : Budget général

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la dernière réunion conseil les orientations budgétaires prévues pour l'année 2026 ont été présentées. Et propose le budget suivant :

en fonctionnement pour 1 327 896.43 €

Et en investissement pour 1 366 800.00 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2026.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026: Budget lotissement des fauvelles

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le budget du lotissement pour l'année 2026 et propose le suivant :

en fonctionnement pour 40 715.87 €

Et en investissement pour 18 397.93€

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2026.

TARIFICATION : Concession cimetière

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs de concession de cimetière et une suite au nouveau mandat. Le Maire énonce les tarifs pratiqués depuis des années.

Après délibération, le Conseil Municipal décide que le concessionnaire doit faire les travaux (dalle béton) après le paiement de l'acte dans un délai de 2 ou 3 mois et décide de garder les tarifs soit :

Proposition de concéder un emplacement de 2 m2

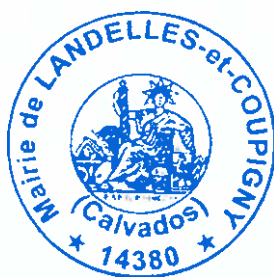
- Pour 15 ans : 80 €
- Pour 30 ans : 150 €
- Pour 50 ans : 200 €

Proposition tarif cavurne (avec travaux de creusement à la charge du preneur)

- Pour 15 ans : 60 €
- Pour 30 ans : 120 €
- Pour 50 ans : 180€

Séance levée à 22h30

Le secrétaire de séance,
Pascal DEBROIZE



Le Maire,
Denis JOUAULT



Evelyne ROHEE



Pascal DEBROIZE



Kevin LE CANU

Christelle LETELLIER



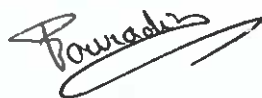
Adrien LETELLIER



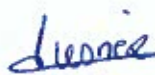
Séverine JORET



Christiane POURADIER



Véronique GIESNER



Didier BOUILLET



Ronan ENGUEHARD



Jacques CAILLOT



Denis JOUAULT



Maxime BISSON



Élise OUTREQUIN



Chantal MICHEL

